



## COMPTE RENDU - Séance du 18/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la **Commune de Gavaudun**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Éric CONGÉ**, Maire.

<b>Date de convocation :</b>	<b>14.02.2019</b>	
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>10</b>
	<b>Présents / Votants :</b>	<b>6</b>
	<b>Représentés :</b>	<b>2</b>
	<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**Présent(e)s :** Éric CONGÉ, Serge CAPMAS, Père BOISSIÈRE, Marie-France DURAND, Brigitte FEVRIJ et Sandrine BLOT

**Absent(e)s :** Adrien TEYSSÉDOU, Mélanie WOLFER

**Représenté(e)s :** Marie-Claude CHABEAUD par Éric CONGÉ, Claudie BLOT par Père BOISSIÈRE

**Secrétaire de séance :** Éric CONGÉ

### REPLACEMENT LUMINAIRE

Monsieur le maire expose la situation de l'éclairage public communal.

Les lampes actuelles ne sont plus fabriquées car elles sont très polluantes. On ne peut donc pas les remplacer, et déjà deux lampes n'éclairent plus la commune.

Le syndicat SDEE 47 a déjà proposé un premier devis de 19 438.85 € TTC trop onéreux.

Après étude des devis et recherche d'économie, il s'est avéré que le remplacement des consoles n'était pas nécessaire pour tous les luminaires. Cela fait aussi économiser les conventions avec les propriétaires qui s'y rattachent.

Un nouveau devis de 11 130 € TTC a été proposé par le syndicat SDEE 47 avec une participation du SDEE 47 de 6 781.25 € TTC et une contribution de la commune de 4 348.75 € TTC.

Le Maire propose d'accepter ce nouveau devis.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### CREATION EMPLOI PERMANENT REDACTEUR NT

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le contrat de la secrétaire de mairie en lui octroyant un 22/35 à la place du 20/35 précédemment.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE  
(ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Ce groupement permettra d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats. Quelques exemples d'actions : isolation des combles, achat de véhicules électriques...

Le Sdee 47 sera le coordonnateur du groupement pour l'ensemble des membres.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.